
Dividende proposé au titre de 2015 :

1,10 euro par action avec option de paiement en actions nouvelles

Modalités de règlement du solde du dividende au titre de 2015

Le Conseil d'administration d'EDF qui s'est réuni ce jour a convoqué l'Assemblée générale mixte des actionnaires le 12 mai 2016 et a fixé les modalités de règlement du solde du dividende au titre de l'exercice 2015 qui seront proposées au vote des actionnaires :

- détachement des dividendes (ordinaire et majoré) le 6 juin 2016
- période d'exercice de l'option de paiement en actions nouvelles du 6 juin au 20 juin 2016 inclus
- mise en paiement du solde du dividende et règlement-livraison des actions le 30 juin 2016

Le solde du dividende à distribuer au titre de 2015 s'élève à 0,53 euro par action pour les actions bénéficiant du dividende ordinaire et à 0,64 euro par action pour les actions bénéficiant du dividende majoré, compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,57 euro par action payé en décembre 2015.

Acteur majeur de la transition énergétique, le Groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 37,8 millions de clients, dont 28,3 millions en France. Il a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 75 milliards d'euros dont 47,2% hors de France. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 960 069 513,50 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Presse : 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38